



courrier

Célébrations de funérailles

Dans un beau texte, « Aujourd'hui, ma tante est morte », le philosophe Éric Fiat exprime le scandale que constitue le départ de sa tante sans célébration possible (La Croix du 25 mars). Il faut quand même rappeler que des célébrations de funérailles sont possibles dans les églises, les athanées et certains crématoriums (celui de Cannes, par exemple) avec moins de 10 ou 20 personnes et en prenant des précautions particulières. Il est possible aussi de prévoir une bénédiction au cimetière, ou une célébration plus tard, quand le confinement sera fini. Emmanuel Macron a même précisé qu'il n'est pas question d'obliger à la crémation pour une personne décédée du coronavirus. Ne nous laissons pas déposséder de la nécessaire ritualité !

**Père Jean-Marie Tschann,
modérateur du service diocésain des funérailles
(Alpes-Maritimes)**